



LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

Novembre 2018

n°87

Informations diverses

Bibliothèque

En plus de ses horaires habituels, la bibliothèque ouvrira chaque 1^{er} dimanche du mois de 15 h à 18 h de la Toussaint jusqu'en mars.

Les prochaines permanences :

- Dimanche 2 décembre 2018
- Dimanche 6 janvier 2019
- Dimanche 03 février 2019
- Dimanche 3 mars 2019

Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël aura lieu le mercredi 19 décembre 2018 à 15 heures à la salle multifonction.

Celui-ci est gratuit et ouvert à tous les enfants de Pleugueneuc, Plesder et de la Chapelle aux Filtzméens. Les municipalités des 3 communes se sont associées pour offrir cette animation.

Le spectacle sera suivi d'une boum organisée par le Groupement des parents d'élèves.

Vente de sapins

École « Les Jours Heureux »

Noël approche, le GPE vous invite à commander **avant le 15 novembre** votre sapin de Noël. La distribution aura lieu le vendredi 7 décembre de 16h30 à 19h30 et le samedi 8 décembre de 9h30 à 12h00 (parking de la garderie).

Réservations en mairie ou VIVAL

☎ : 02.99.69.40.47

Fax : 02.99.69.45.80

✉ : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Dates à retenir

NOVEMBRE

Dimanche 18 : **Bal organisé par le Club de l'amitié**, animé par Sylvère Burlot – 14 heures. Réservations au 02.99.69.44.16

Dimanche 25 : Repas du **CCAS**, pour tous les aînés nés avant 1944, à la salle multifonction, animé par Serge Briand – 12 heures.

DÉCEMBRE

Dimanche 2 : Ouverture de la bibliothèque

Samedi 8 : **Rassemblement cantonal des CATM à Pleugueneuc**

Samedi 15 : Distribution des **colis de Noël** à nos aînés (*après-midi*)

Mercredi 19 : **Spectacle de Noël** pour tous les enfants à la salle multifonction

Lundi 31 : **Bal de la Saint-Sylvestre** à la salle multifonction

JANVIER

Samedi 13 : Vœux du Maire – 10h45 – salle multifonction

Repas du CCAS

le dimanche 25 novembre 2018

Le CCAS invite tous nos aînés, nés avant 1944, au repas de fin d'année. Toutes les personnes souhaitant s'associer au repas du CCAS peuvent s'inscrire au prix de 25.90 €. Repas animé par Serge Briand.

S'inscrire en mairie impérativement avant le jeudi 15 novembre 2018.

Photos des classes 8

Les photos pourront être retirées à la mairie à partir du lundi 26 novembre 2018

Bal de la Saint Sylvestre,

organisé par « Rythme et Danse ».
Orchestre : Jean-Michel OLIVIER.
Contact M. Denis MICHEL
06.06.69.14.74

Mot de M. le Maire sur le projet éolien
Landes de Lauviais - Pleugueneuc / Meillac

Je souhaite revenir un instant sur les dernières semaines passées pour éclaircir quelques points et répondre aux demandes qui m'ont été formulées.

Tout d'abord, je déplore quelques propos tenus par certains citoyens.

Que chacun ait un avis, cela est tout à fait normal. Mais que quelques-uns aient des propos blessants à la limite de la correction, je ne puis l'accepter.

Une pétition circulant nous accuse de ne pas avoir été transparents sur ce dossier.

Je rappelle simplement que ce projet a fait l'objet d'une vingtaine de parutions soit dans le bulletin, les échos ou les comptes rendus du Conseil Municipal.

Je rappelle que M. Clerc a eu la parole au Conseil Municipal pour nous inviter à la réunion du 23 novembre 2015, organisée par l'association « Défense, Terroir et Patrimoine ». Certains élus étaient présents.

Ce projet n'est pas nouveau, chacun a eu le temps de se l'approprier. Entre le premier projet et le second, aucun changement n'a eu lieu sur Pleugueneuc : ni sur les distances, ni sur la hauteur, ni sur le lieu d'implantation.

Il nous est reproché le manque de concertation avec les riverains et notre précipitation à nous être prononcés.

Pour ma part, concernant les trois villages les plus proches : sur 36 maisons habitées, j'ai rencontré une vingtaine de foyers. Dans la majorité des cas, la réflexion a été : « je suis pour l'éolien, mais pas chez nous ».

Quant à notre précipitation, je rappelle que nous n'avons pas délibéré sur l'accord du passage en souterrain des câbles sur les voies communales.

Enfin, le Conseil Municipal s'est prononcé en toute loyauté. Le débat a eu lieu pendant 2 heures. La question n'était pas, comme je l'ai entendu : « *Doit-on sacrifier trois villages au profit de l'intérêt général ?* »

Mais simplement, acceptons nous, au regard du dossier, le projet sur la commune ?

Par ailleurs, ne peut-on pas faire cohabiter le château avec les évolutions écologiques ?

Le 20 septembre, nous étions au milieu de l'enquête, qui s'est déroulée du 5 septembre au 8 octobre. Quand bien même, aurions-nous attendu ? Cela n'aurait pas changé l'avis des citoyens opposés au projet. Une nouvelle rencontre n'aurait pas fait évoluer leur opinion.

J'ai toujours dit : « *Le Conseil Municipal ne prendra pas position sur la faisabilité technique du projet car il n'en a pas les compétences. Seule, l'Autorité Unique du Préfet donnera ou non son accord* ».

Il s'agit d'un avis consultatif ; un parmi les requêtes reçues par la Préfecture.

Pour ma part, en tant que Maire, je suis là pour aider au développement de Pleugueneuc. Je suis là pour mesurer l'acceptabilité sociale de toute la population. Je ne suis pas là pour favoriser ou déplaire à tels ou tels enjeux à l'encontre des citoyens. Toutefois, je comprends aussi la position de certains habitants ou associations qui continuent à se défendre.

J'ai toujours dit que je me rangerai à l'avis du Préfet.

Si dans quelques semaines, l'autorité unique dit OUI, je l'accepterai. A contrario, si l'Autorité Unique dit NON, je n'attendrai pas tel ou tel recours. Je me rangerai derrière cette autorité pour dire NON.

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2018

Absent excusé : M. BESSIN Pascal.

Tarifs des repas à la cantine municipale – année scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix du repas à la cantine municipale pour la nouvelle année scolaire. Il précise que le service sur le temps méridien a été allongé d'¼ heure (*reprise des cours à 14h00 au lieu de 13h45*).

Par ailleurs, deux personnes sont venues renforcer l'équipe en charge de la surveillance et de la distribution des repas représentant un coût de plus de 10 000 €.

M. le Maire propose de partager comme suit : deux tiers pour la commune et un tiers pour les familles.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du repas à 3,25 € pour les enfants et 4,35 € pour les adultes.

Tarifs – garderie municipale – année scolaire 2018-2019

Le service de la garderie municipale a lui aussi été renforcé représentant un coût annuel de 6 480 €. Monsieur le Maire propose, afin de compenser en partie, le coût du personnel, de revaloriser les tarifs comme suit :

Nombre d'heures	2017/2018	2018/2019
0 H30	1.10 €	1.10 €
1 H00	2.00 €	2.10 €
1 H30	2.55 €	2.65 €
2 H00	3.20 €	3.30 €
FORFAIT JOURNALIER		
2 H30	3.70 €	3.80 €
3 H00	3.90 €	4.00 €
3 H30	4.20 €	4.30 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition et maintient le forfait de 5 € par ¼ heure entamé après l'heure de fermeture du service de la garderie municipale lorsque le retard n'est pas justifié.

Tarifs – étude surveillée – année scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire propose de revaloriser le montant horaire de l'étude surveillée, après l'école, à 2.00 € sachant que le goûter n'est pas fourni.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'augmenter le prix de l'heure d'étude surveillée de 1,95 € à 2.00 €.

Convention de mutualisation de l'accueil de loisirs avec la commune de Plesder

En 2015, la commune de Plesder a passé une convention avec notre commune concernant la mutualisation de l'accueil de loisirs. Pour l'année 2017, cette participation, basée sur la fréquentation réelle, s'élève à 1 050,63 €.

- Le Conseil Municipal valide ce montant.

Avenants concernant la salle associative

M. le Maire présente les avenants :

- pose d'un garde-corps - mezzanine pour 2 572,38 € HT,

- pose d'un sol en PVC - mezzanine pour 587,44 € HT,
- encoffrement des pieds de charpente pour 700,00 € HT.

➤ Le Conseil, après délibération, accepte les avenants pour la rénovation de la salle associative.

Avis sur le projet du parc éolien sur les Landes de Lauviais - communes de Meillac et de Pleugueneuc

M. le Maire retrace le contexte historique du projet depuis 2009 et demande aux conseillers municipaux de s'exprimer sur ce projet :

- Décembre 2009 : Les Conseils municipaux de Meillac, Plesder et de Pleugueneuc se prononcent favorablement sur la zone de développement éolien (ZDE).
- Septembre 2010, à l'unanimité des présents, un accord de principe est voté par le Conseil Municipal de Pleugueneuc pour l'implantation d'éoliennes.
- Janvier 2012 : La ZDE est acceptée à la majorité par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (CCBR).
- Mars 2012 : motion déposée et approuvée à 86 % par la CCBR en faveur du grand éolien auprès du Préfet d'Ille-et-Vilaine. Motion acceptée par la Préfecture en juin.
- 2015 : 1er dossier déposé par KDE et Quadran. - Projet rejeté pour incompatibilité avec le radar de défense de l'aérodrome de Pleurtuit.
- 2017 : nouvelle implantation des éoliennes 1 et 2 sur Meillac.

M. le Maire donne la parole à ceux qui le souhaitent.

Vous pouvez consulter en mairie, ou sur le site www.pleugueneuc.fr :

- *compte rendu du Conseil municipal du 20 septembre 2018,*
- *délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2018.*

De nombreuses inquiétudes sont mises en avant : impacts paysagers et visuels, dépréciation immobilière, nuisances sonores, répercussions sur l'activité touristique et économique du parc et zoo de la Bourbansais, impacts sur la faune (*chauves-souris notamment*) et la flore, manque de capitalisation des expériences passées.

Le manque de communication, avec le porteur du projet, est également mis en cause (difficultés voire absences de réponses de sa part).

Pendant l'exploitation, des études obligatoires seront réalisées ; étude acoustique, études d'impact sur la faune, la flore et le visuel afin de s'assurer du respect de la législation et de fait des riverains. Dans le cas où des manquements seraient constatés, les bridages ou améliorations nécessaires seront imposés.

En parallèle, le besoin d'énergies renouvelables est souligné. Ce dernier passe aussi par l'éolien. Les équipements de cet ordre sont toujours une source de préoccupations et d'inquiétudes, tout comme ont pu l'être en son temps, la quatre-voies et le remembrement. La covisibilité avec le château de la Bourbansais, classé Monument Historique, reste un élément très subjectif. Les avis peuvent être différents selon la sensibilité de chacun.

M. le Maire reprend la parole et revient sur certains points évoqués lors du débat.

Il précise que, depuis 2009, le sujet du parc éolien a été évoqué à 20 reprises (*échos et bulletins et compte rendus*). Il indique qu'il soutient ce projet et invite le Conseil à le suivre pour le développement de Pleugueneuc et de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

Le vote qui va suivre ne sera qu'un avis. Ce dernier sera porté au dossier. Après avoir recueilli les avis des communes concernées, des citoyens, des associations et des services de l'État, le Préfet prendra sa décision.

Un vote à bulletin secret est organisé. Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- 12 voix pour le projet,
- 4 voix contre le projet,
- 3 abstentions.

- Compte tenu des résultats du vote (12 voix pour le projet sur 16 suffrages exprimés), le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de parc éolien présenté par *QUADRAN Energies Libres*.

Séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2018

*Absents excusés : M. BESSIN Pascal, M. LEFEUVRE André,
Mme VERGER Laurence, et Mme SAUVEUR Pauline.*

Avenants concernant la réhabilitation de la mairie

M. le Maire nous informe que les travaux à la mairie sont retardés. Plusieurs problèmes sont apparus dû à un manque de précision du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Après avoir été arrêté par le Contrôle de Sécurité, le chantier reprend son cours. M. Le Maire présente un avenant de 480 € HT, pour l'étalement de la charpente en vue de la démolition des maçonneries à l'étage.

- Après délibération, le Conseil municipal accepte ces travaux d'étalement.

Avenants concernant l'extension du réfectoire

Deux travaux complémentaires : reprise de deux poteaux béton sous les murs à ossature bois et création d'une marche en sortie du réfectoire pour des montants respectifs de : 820 € et 415 € HT.

- Le Conseil valide ces travaux (une abstention pour la reprise des poteaux béton).

Loi sur l'eau pour le lotissement « Le Chemin de Morgan »

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de constituer un dossier « Loi sur l'eau » préalablement au lancement du lotissement. Trois offres sont parvenues en mairie.

M. le Maire retient la proposition du cabinet Quarta, pour un montant de 3 000 € HT.

- Le Conseil accepte le devis.

Clôture du budget « Lotissement de la Champagne du Moulin à Vent »

M. le Maire informe l'Assemblée que tous les lots sont vendus, il apparaît un solde positif de clôture s'élevant à 172 824,20 €. Il convient de clôturer le budget.

- Le Conseil prend acte et accepte, à l'unanimité, la clôture du budget.

Convention du partenariat pour le réseau des bibliothèques

Une convention pluriannuelle, encadrant le réseau des bibliothèques de la Communauté des Communes de la Bretagne Romantique, avait été rédigée et validée par le Conseil municipal du 14 septembre 2017. Un avenant est venu répondre aux questions soulevées lors d'un précédent Conseil Communautaire, relatives à la mise en place d'une tarification réduite et à l'ajout d'une clause dédiée aux collectivités.

Les nouveaux tarifs, pour les habitants des communes du réseau, sont, par an, de :

- 10 € par adulte,
- 5 € pour les personnes bénéficiant des minima sociaux, les étudiants, les touristes,
- gratuité pour les moins de 18 ans et pour les bénévoles des bibliothèques.

Les habitants des communes hors réseaux devront acquitter d'un montant de 15 €.

- Le Conseil accepte la nouvelle convention.

Demande de participation pour le lotissement près du lotissement « Le Clos du Manoir».

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet privé d'un lotissement de 10 lots, près du lieu-dit « Bouyère ». Lors de la présentation au premier semestre 2018, il avait été mis en avant que la voie d'accès de 5.50 m était particulièrement étroite. Le Conseil Municipal avait demandé une voie d'au moins 6 mètres de large, car elle devrait servir d'entrée à un prochain lotissement.

Le promoteur est venu présenter un nouveau plan en Mairie. Il n'a pas pris en compte la remarque sur la largeur de la voie mais en plus demande le financement, de cette dernière, par la commune pour un coût estimé à 45 880 € HT.

- Le Conseil n'accepte pas de donner suite à cette demande.

Rassemblement cantonal des Anciens Combattants

L'association des Anciens Combattants fait part que le drapeau tricolore commémorant la guerre 14-18 est usagé. Elle émet une demande de remplacement pour la commémoration cantonale du 8 décembre prochain, se tenant à Pleugueneuc.

- Le Conseil accepte à l'unanimité de prendre en charge l'achat d'un nouveau drapeau pour un montant de 1 230.50 € TTC.

Rapport d'activité de la communauté de communes de la Bretagne Romantique

M. le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2017 et retrace rapidement les différentes activités de la CCBR. Le document sera transmis par mail à tous les élus.

Présentation de l'esquisse « Salle des Sports »

M. le Maire présente l'esquisse proposée par le cabinet Renier, concernant la réhabilitation de la salle des sports (rénovation des vestiaires, des sanitaires et de la toiture).

Plusieurs points sont abordés :

- Réagencement des locaux des vestiaires et des sanitaires (accessibilité),
- Façade ouest (entrée principale) : remplacement des châssis et des portes, du polycarbonate, du bac acier et du bardage,
- Façade sud : construction d'une extension (local de rangement pour les associations d'une superficie de 36 m²),
- Réfection de la peinture des murs extérieurs,
- Mise aux normes de l'électricité,
- Remplacement de la toiture en bac acier et son isolation et pose de brise-soleil.

L'architecte propose une solution complémentaire en fibralith (panneaux composites de laine de bois pour des objectifs de performances et d'absorption acoustiques).

La pose d'un plafond de ce type est évaluée à 90 000 € HT. Les élus s'interrogent sur l'opportunité de mettre en place ce matériau car les associations n'ont jamais fait de remarques sur le bruit. Il n'y a pas de demande dans ce sens. Il serait peut-être opportun de visiter d'autres salles récemment construites ou rénovées (Saint Pierre de Plesguen, Combourg et Tinténac).

- La pose de brise-soleil en façade ouest (évaluée à 20 000 € HT), le remplacement de la toiture et les mises aux normes du bâtiment (électricité, accès PMR, isolation) sont évidemment incontournables.